



Crédit en co emprunteur.

Par **Ma_elle_Jess**, le **29/03/2016** à **20:01**

Bonjour, je vous explique ma situation. Mon ex et moi avons souscrit en 2012 un crédit à la consommation pour l'achat d'une voiture. Je suis en tant que co emprunteur et les mensualités sortent de son compte.

Nous nous sommes séparés et depuis octobre il semblerait qu'il ai des difficultés a payer. Évidemment le crédit me réclame l'argent. Je rentre en contact avec lui il refuse la médiation et coupe court à toutes les discussions. Il ne paye pas 3 mensualités (total de 1125€) et le crédit envoie un recommandé qui m'annonce la déchéance du crédit.

Je les contactes et j'apprends qu'elle veut faire vendre la voiture en question car il aurait fait un dossier de surendettement.

je ne m'y oppose pas mais ma question est celle ci : la société de crédit me réclame les 1125€ de retard de mensualités,(en attendant la futur vente du véhicule)

Dois je payer ou attendre l'accord de la banque de France pour la vente du véhicule ?

Je vais faire une déclaration au greffe du tribunal d'instance mais que me conseillez vous ?

Merci beaucoup de vos reponses